

Foire aux questions
Trimestre d'automne 2020 à la Faculté de droit, Section de common law

Les cours de droit seront-ils donnés en personne à l'automne?

La totalité des cours sera disponible à distance et en ligne pour toute la durée du trimestre d'automne, et ce, à tous les niveaux. Si les autorités publiques le permettent, nous envisagerons de tenir des rencontres – y compris des cours – en personne. Toutefois, nous insistons sur le fait qu'aucun cours ne sera exclusivement offert en personne à l'automne 2020.

Les cours en ligne et à distance seront-ils donnés en personne une fois les restrictions levées?

Les cours de common law seront donnés à distance et en ligne pour toute la durée du trimestre d'automne 2020. Il n'est pas impossible que l'on organise des rencontres en personne plus tard au cours du trimestre – tout dépendra des restrictions de santé publique. Cependant, les étudiants auront la possibilité de continuer à suivre leurs cours selon les modalités initiales, soit à distance ou en ligne. Une fois les restrictions levées, il appartiendra à chaque professeur de décider s'il souhaite ou non reprendre les cours en personne.

Devrai-je résider dans la région d'Ottawa pour assister aux cours?

Non, vous n'aurez pas à résider dans la région pour le trimestre d'automne 2020. Aucun cours ni rencontre en personne ne sera obligatoire à la Section de common law pendant ce trimestre.

Aurai-je accès aux bibliothèques du campus?

L'Université suivra les directives de santé publique et la réglementation de mise concernant les rassemblements et la réouverture des lieux de travail. On ignore quand les bibliothèques pourront de nouveau accueillir les étudiants en personne. Ceux-ci continueront toutefois d'avoir accès aux collections numériques.

Pourrai-je venir travailler au pavillon Fautoux ou sur le campus au besoin?

L'Université suivra les directives de santé publique et la réglementation de mise concernant les rassemblements et la réouverture des lieux de travail. Nous ne saurons probablement pas avant la fin de l'été si les étudiants auront accès aux immeubles de l'Université – y compris à ceux de la Faculté de droit.

Qu'arrivera-t-il en janvier 2021?

Nous ne savons pas encore à quoi nous en tenir pour janvier 2021 et au-delà de cette date. Nous emboîterons le pas aux autorités de santé publique et à la communauté universitaire en général, et prendrons des décisions dans les meilleurs délais. Nous serons plus à même d'évaluer les trimestres de janvier et d'hiver 2021 en septembre prochain.

Comment pourrai-je me procurer mes livres?

On encourage le corps professoral d'avoir recours le plus possible à des ressources en ligne et à des livres électroniques. Nombre d'éditeurs proposent la vente en ligne de leurs ouvrages en version électronique (c'est notamment le cas d'Emond et d'Irwin Law). Vous pouvez également commander une édition papier directement de l'éditeur. Certains textes pourraient se trouver sur les sites de détaillants en ligne tel Amazon. Votre professeur vous fournira les renseignements dont vous avez besoin pour l'achat de vos ouvrages avant le début des cours, en septembre prochain.

De quelle façon seront offerts les cours en ligne et à distance?

Nous travaillons avec notre corps professoral à transposer les cours en formule en ligne et à distance. Les professeurs utiliseront un éventail de méthodes, selon l'objectif pédagogique du cours et leur style d'enseignement. Ils pourront par exemple avoir recours à des cours magistraux en direct (à une heure convenue) ou préenregistrés (que les étudiants pourront visionner au moment voulu : diapos accompagnées d'explication, etc.).

La présence aux cours en ligne est-elle obligatoire?

Oui. On s'attend à ce que les étudiants assistent à tous leurs cours et visionnent la totalité du contenu attribué. Les professeurs préciseront dans leur syllabus leurs attentes en matière d'assiduité.

Aurai-je l'occasion de participer en classe?

Oui. Les plateformes d'apprentissage à distance ont des fonctions (clavardage ou autre) qui permettent aux étudiants de lever la main et de participer au cours, que ce soit de vive voix ou en envoyant leurs questions par écrit. Vous aurez l'occasion de poser vos questions comme si vous étiez sur place; d'autres possibilités de participation se présenteront aussi régulièrement dans le cadre de vos cours en ligne et à distance.

Comment mon travail sera-t-il évalué et corrigé à l'automne 2020?

Toutes les évaluations à l'automne 2020 auront lieu en ligne. La distribution et la réception des travaux, les tests, les plaidoiries, les présentations orales et les examens finaux auront tous lieu sur le web. Aucune évaluation n'aura lieu en personne. Des notes alphanumériques seront octroyées conformément aux [directives de notation de la Faculté](#).

Qu'arrivera-t-il si je dois m'absenter régulièrement pour prendre soin de mes enfants ou m'acquitter d'autres responsabilités?

Dans les mois à venir, vous recevrez de plus amples informations concernant les demandes de mesures d'adaptation. On s'attend des étudiants à ce qu'ils assistent aux cours, mais leur absence pourrait être excusée dans certaines circonstances.

Quoi faire si mon service internet n'est pas fiable?

En règle générale, les étudiants et étudiantes sont responsables de leur propre technologie et de leur connexion internet. Toutefois, si vous avez de sérieuses inquiétudes concernant l'accès à l'internet et la fiabilité dans votre communauté, nous vous demandons SVP de contacter les vice-doyens à l'adresse suivante : VDCMLevaluations@gmail.com. Les vice-doyens s'efforcent de trouver des solutions et de concevoir des aménagements pour répondre aux difficultés particulières des étudiants et étudiantes. Dans les mois à venir, nous vous fournirons de plus amples informations sur ce processus. Les questions seront traitées au cas par cas.

Les clubs étudiants poursuivront-ils leurs activités?

L'Association étudiante de common law (AÉCLSS) s'appliquera à créer une communauté étudiante en ligne dynamique. Le leadership étudiant vous fournira plus d'information à ce sujet. Vous pouvez aussi [consulter le site de l'AÉCLSS](#) pour en savoir plus.

Prévoit-on des changements aux droits de scolarité?

Les frais de scolarité pour tous les programmes sont fixés par le Bureau des gouverneurs de l'Université. Le Bureau des gouverneurs a approuvé les frais de scolarité pour le programme JD pour l'année universitaire 2020-2021 au même niveau que pour l'année 2019-2020.

Je vis à Ottawa. Pourrai-je rencontrer d'autres étudiants ou mes professeurs?

La santé et le bien-être de nos étudiantes et étudiants, de nos professeurs et de notre personnel sont au cœur de nos préoccupations. À l'heure actuelle, les mesures de distanciation physique restreignent les rencontres entre personnes qui ne demeurent pas à la même adresse. Si les restrictions sont assouplies, les étudiants seront bien sûr invités et encouragés à rencontrer d'autres étudiants. Toute rencontre avec un membre du corps professoral dépendra entièrement du professeur.

Notons qu'aucune rencontre ne sera obligatoire au trimestre d'automne 2020; aucune note ou évaluation ne dépendra de rencontres en personne.

D'autres écoles de droit ont annoncé qu'elles pourraient reprendre les cours en personne si elles reçoivent les autorisations nécessaires. Pourquoi l'Université d'Ottawa a-t-elle choisi une approche différente?

La santé et le bien-être de nos étudiants, de notre personnel et de nos professeurs sont au cœur de nos préoccupations. Nous respectons en tous points les conseils des experts en santé publique et des responsables gouvernementaux, qui préviennent que des mesures de distanciation physique demeureront en place pendant encore un bon moment. Devant l'incertitude de la situation, nous avons choisi d'offrir à nos étudiants et étudiantes un plan concret. Ce plan leur permet de demeurer à leur résidence principale s'ils le désirent, de façon à ne pas avoir à payer de loyer et autres coûts liés à la vie à Ottawa au trimestre d'automne 2020. Comme nous ignorons quand les mesures de distanciation physique seront assouplies, nous avons décidé de ne pas faire porter le fardeau économique de cette incertitude par nos étudiants.

Nous serons tout aussi soulagés que nos étudiants une fois les restrictions allégées. Le retour sur le campus sera un moment digne de célébrations.

Comment vous assurerez-vous que l'enseignement en ligne ne compromet pas la qualité de mon éducation? Les professeurs seront-ils formés en conséquence?

Un comité d'experts en modèles d'enseignement en ligne s'attache à préparer notre corps professoral. Nombre de nos professeurs ont déjà une forte expérience des environnements d'enseignement en ligne. Nous faisons circuler les pratiques exemplaires et tirons parti de toute la formation à notre portée. Des ressources supplémentaires de soutien technique nous aideront aussi à limiter le nombre de pépinières informatiques.

Nos professeurs sont prêts à vous offrir des cours tout aussi stimulants et intéressants que s'ils étaient donnés en personne.

Pourrai-je m'entraîner au centre de conditionnement physique de l'Université?

L'Université suivra les directives de santé publique et la réglementation de mise concernant les rassemblements et la réouverture des lieux de travail. Nous n'en saurons probablement pas plus sur la réouverture des installations sportives de l'Université avant la fin de l'été.

J'ai déjà signé un bail pour septembre 2020. Puis-je le faire annuler?

Nous ne pouvons vous offrir de conseils juridiques, y compris sur votre bail. Les étudiants et étudiantes de l'Université peuvent toutefois obtenir des avis juridiques à la [Clinique juridique communautaire](#) de l'Université.

Je devais participer à un échange à l'automne 2020. Les échanges doivent-ils toujours avoir lieu?

La santé et le bien-être de nos étudiantes et étudiants sont au cœur de nos préoccupations. L'Université n'a pas encore rendu sa décision concernant les programmes d'échanges internationaux pour le trimestre d'automne 2020. Nous nous attendons à recevoir des indications de l'Université au cours du prochain mois; nous vous communiquerons plus de renseignements à ce sujet d'ici la fin mai, avant l'inscription aux cours pour l'année 2020-2021, en juin prochain.

Qu'en est-il des programmes d'échanges d'un an et des trimestres de janvier et d'hiver 2021?

La santé et le bien-être de nos étudiantes et étudiants sont au cœur de nos préoccupations. L'Université n'a pas encore rendu sa décision concernant les programmes d'échanges internationaux pour l'année universitaire 2020-2021. Nous nous attendons à recevoir des indications de l'Université au cours du prochain mois; nous vous communiquerons plus de renseignements à ce sujet d'ici la fin mai, avant l'inscription aux cours pour l'année 2020-2021, en juin prochain.

Je m'apprête à entrer en première année. Suis-je en mesure de reporter mon offre d'admission si je ne peux pas commencer mes études en septembre?

Chaque année, nous sommes en mesure d'offrir un nombre limité de reports. Nous accorderons la priorité aux étudiants aux motifs les plus probants (si un étudiant ne peut entreprendre de cours en septembre pour des raisons médicales, par exemple). Les reports sont uniquement octroyés pour une période d'un an, c'est-à-dire pour une admission en septembre 2021.

Pour faire une demande en ce sens, écrivez au comité d'admission à l'adresse comlaw@uOttawa.ca au plus tard le 31 juillet 2020; aucune demande ne sera examinée après cette date. Les étudiants qui demandent un report d'admission doivent clairement faire état de leurs motifs, en fournissant des documents à l'appui s'il y a lieu.

Mes études sont déjà entamées. Ai-je la possibilité d'interrompre mes études si je ne peux pas résumer mes études en septembre?

Conformément à nos [règlements scolaires](#), les interruptions – d'une durée maximale de 24 mois – doivent être autorisées par la doyenne adjointe du programme de JD. La doyenne adjointe fondera sa décision sur les motifs présentés par l'étudiant dans sa demande (raisons de santé ou raisons familiales, par exemple). Si vous devez faire demande pour interrompre vos études, veuillez envoyer votre requête par courriel au Centre étudiant de common law (clawacad@uOttawa.ca) à l'attention de la doyenne adjointe du programme de JD.